

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHÔNE-CRUSSOL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 9 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le 9 avril à dix-huit heures,

Le Conseil Communautaire de la communauté de communes « Rhône-Crussol » s'est réuni en section ordinaire à Saint-Péray, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ARNAUD

Étaient présents :

Titulaires :

M. ARNAUD, M. ROMANET, Mme GAUCHER, M. BLACHE, Mme RIFFARD, M. COULON, M. LASBROAS, Mme MALAVIEILLE, M. GAILLARD, M. AUDRAS, M. JAECK, M. DERIVAZ, M. PETIT, M. DELHOMME, M. TENA, M. AUDEMARD, M. LETANG, M. POMMARET, M. COURBIS, M. DULAUT.

Suppléants :

M. FRACHON, M. THEARD, M. MIENVIELLE, M. GAILLARDON, M. CONSOLA, Mme CORNUT-CHAUVINC, Mme FIEF, M. MARILLER, Mme MARTIN, M. VIGNON, M. GINE, M. DOREE, Mme MICHEL, M. CHANTEPY, M. CHANTRE, Mme LAPASSET, Mme TARAQUOIS.

Étaient absents excusés :

Titulaires :

M. CREMILLIEUX.

Suppléants :

M. DARNAUD, Mme GATTEGNO, M. SOUCHE, Mme BONNET.

Monsieur CREMILLIEUX, membre titulaire étant absent excusé, Monsieur FRACHON, membre suppléant a pris place autour de la table afin de prendre part aux votes.

Madame RIFFARD, membre titulaire a été remplacé par Monsieur THEARD pour l'élection du Président uniquement. Dès la 2^{ème} délibération concernant le nombre de Vice-présidents, elle a pris sa place de titulaire et Monsieur THEARD est redevenu suppléant.

Monsieur Christophe FRACHON, benjamin de l'assemblée, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Docteur ARNAUD ouvre la séance en sa qualité de doyen des délégués.

N°1 – INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL

Monsieur ARNAUD, président en exercice et doyen d'âge procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants.

Sont donc déclarés installés :

Délégués titulaires :

- *Monsieur Henri-Jean ARNAUD*
- *Monsieur Jean-Claude ROMANET*
- *Monsieur Stéphane CREMILLIEUX*
- *Madame Sylvie GAUCHER*
- *Monsieur Daniel BLACHE*
- *Madame Jany RIFFARD*
- *Monsieur Bruno COULON*
- *Monsieur Jean-Paul LASBROAS*
- *Madame Valérie MALAVIEILLE*
- *Monsieur Alain GAILLARD*
- *Monsieur Laurent AUDRAS*
- *Monsieur Paul JAECK*
- *Monsieur Patrick DERIVAZ*
- *Monsieur Bernard PETIT*
- *Monsieur Bruno DELHOMME*
- *Monsieur Jean-Marie TENA*
- *Monsieur Michel LETANG*
- *Monsieur Christian AUDEMARD*
- *Monsieur Patrice POMMARET*
- *Monsieur Laurent COURBIS*
- *Monsieur Pierre DULAUT*

Délégués suppléants :

- *Monsieur Mathieu DARNAUD*
- *Madame Nancy GATTEGNON*
- *Monsieur Christophe FRACHON*
- *Monsieur Jean-Yves THEARD*
- *Monsieur Michel MIENVILLE*
- *Monsieur Cyril GAILLARDON*
- *Monsieur Marc CONSOLA*
- *Madame Joëlle CORNUT-CHAUVINC*
- *Madame Eliane FIEF*
- *Monsieur Pierre MARILLER*
- *Madame Catherine MARTIN*
- *Monsieur Jean-Paul VIGNON*
- *Monsieur Elios GINE*
- *Monsieur Albert DOREE*
- *Monsieur Pascal SOUCHE*
- *Madame Aurélie BONNET*
- *Madame Martine MICHEL*
- *Monsieur Stéphane CHANTEPY*
- *Monsieur Jean-Noël CHANTRE*
- *Madame Paulette LAPASSET*
- *Madame Christiane TARAQUOIS*

N°2 – ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Jean-Paul LASBROAS propose la candidature de Monsieur Henri-Jean ARNAUD.

Monsieur Bruno COULON propose sa propre candidature.

DELIBERATION N°16-2008 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier la 5^{ème} partie sur la coopération locale,

Le Président de séance, invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du président.

Il est procédé à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 20

- Majorité absolue : 11
- Monsieur ARNAUD : 16 voix
- Monsieur COULON : 4 voix

Monsieur Henri-Jean ARNAUD ayant recueilli 16 suffrages est déclaré élu président.

Le nouveau président remercie le conseil pour la confiance qui lui est ainsi témoignée.

N°3 – FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

DELIBERATION N°17-2008 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 fixant à 30% au maximum le nombre de vice-présidents, par rapport au nombre de membres de l'organe délibérant,

Vu les statuts de la Communauté de Communes fixant à 4 le nombre de vice-présidents.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 21 voix pour (unanimité) :

- fixe à 4 le nombre de vice-présidents

N°4 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

❖ ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Monsieur ARNAUD propose la candidature de Monsieur Jean-Paul LASBROAS, qui aurait délégation sur les affaires économiques et les finances.

DELIBERATION N°18-2008 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé, dans les mêmes conditions que pour l'élection du président, à l'élection du 1er vice-président, à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
- Nombre de bulletins nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Monsieur Jean-Paul LASBROAS ayant recueilli 18 suffrages est déclaré élu 1^{er} vice-président.

❖ ELECTION DU 2^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur ARNAUD propose la candidature de Monsieur Patrick DERIVAZ, qui aurait délégation pour les équipements nouveaux.

DELIBERATION N°19-2008 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé, dans les mêmes conditions que pour l'élection du président, à l'élection du 2^{ème} vice-président, à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Monsieur Patrick DERIVAZ ayant recueilli 21 suffrages est déclaré élu 2^{ème} vice-président.

❖ **ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT**

Monsieur ARNAUD propose la candidature de Monsieur Michel LETANG, qui aurait délégation pour l'environnement, la voirie et l'assainissement.

DELIBERATION N°20-2008 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé, dans les mêmes conditions que pour l'élection du président, à l'élection du 3^{ème} vice-président, à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 11

Monsieur Michel LETANG ayant recueilli 20 suffrages est déclaré élu 3^{ème} vice-président.

❖ **ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT**

Monsieur ARNAUD propose la candidature de Monsieur Laurent COURBIS, qui aurait délégation pour les moyens communautaires.

DELIBERATION N°21-2008 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé, dans les mêmes conditions que pour l'élection du président, à l'élection du 4^{ème} vice-président, à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21

- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 11

Monsieur Laurent COURBIS ayant recueilli 20 suffrages est déclaré élu 4^{ème} vice-président.

N°5 – FISCALITE 2008

Monsieur Bruno COULON demande si l'article 81 de la loi de finances 2007 sur le nouveau calcul du plafonnement de taxe professionnelle a été pris en compte dans l'estimation du produit supplémentaire. Il lui a été indiqué que les chiffres mentionnés tenaient compte des nouveaux plafonnements.

N.B. : le produit supplémentaire provenant de la hausse de 15,09% à 15,80% de la taxe professionnelle serait, sans ce plafonnement de plus de 150 000 €, il n'a été comptabilisé que pour 100 000 €.

DELIBERATION N°22-2008 :

Vu le renouvellement du conseil communautaire faisant suite aux élections municipales des 9 et 16 mars 2008,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 19 décembre 2007.

Vu le budget 2008 voté le 13 février 2008,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 19 voix pour et 2 abstentions :

- décide de maintenir la fiscalité mixte sur le territoire de la communauté de communes Rhône-Crussol,
- fixe comme suit les taux 2008 de la fiscalité :
 - taxe d'habitation : 0,355%
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,408%
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,64%
 - taxe professionnelle : 15,80%

A l'issue de la séance, Monsieur Jean-Paul LASBROAS invite l'assemblée, au nom de la Mairie de Saint-Péray, qui est le siège de la CCRC, à partager le verre de l'amitié.

Fin de la réunion à 18 h 40

Le Secrétaire de séance,
M. Christophe FRACHON

Le Président,
HJ ARNAUD